## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 03

Date d'émission : le 25-Juin-2023 Date de révision : le 01-Août-2023

Date de la version remplacée: le 14-Juillet-2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Numéro d'enregistrement du

produit

France UFI : 9D70-D05N-W00A-Q477 Union Européenne UFI : 9D70-D05N-W00A-Q477

Synonymes Aucun(e)(s).
SKU# 5380

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Non disponible.
Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe ITW Performance Polymers

Adresse Bay 150

Shannon Industrial Estate

CO. Clare Irlande V14 DF82

Personne à contacterService ClientèleNuméro de téléphone353(61)771500

353(61)471285

E-mail customerservice.shannon@itwpp.com Numéro de téléphone 44(0) 1235 239 670 (24 heures )

d'urgence

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

## **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale Catégorie 4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, cutanée Catégorie 4 H312 - Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315 - Provoque une irritation

cutanée.

**Dangers pour l'environnement** 

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2 H411 - Toxique pour les

long terme organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

UFI: 9D70-D05N-W00A-Q477

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, alcool benzylique, Formaldéhyde, Polymer With Contient:

Benzenamine, Hydrogéné

Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. H302 Nocif par contact cutané. H312 Provoque une irritation cutanée. H315

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

### Mentions de mise en garde

#### Prévention

Se laver soigneusement après manipulation. P264

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P270

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P280

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin// en cas de malaise. P301 + P312

Rincer la bouche. P330

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P302 + P352 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. P312

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P332 + P313

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362 + P364

Recueillir le produit répandu. P391

Stockage Non disponible.

Élimination

Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du 2.3. Autres dangers

règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

#### RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

déclarables

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
alcool benzylique	40 - < 50	100-51-6 202-859-9	01-2119492630-38-0000	603-057-00-5	
Classification			mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31: ;(ATE: 11 mg/l), Aquatic Chro		
Formaldéhyde , Polymer With Benzenamine, Hydrogéné	40 - < 50	135108-88-2 -	-	-	
Classification	on : -				
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)ph	éno 5 - < 10	90-72-2 202-013-9	-	603-069-00-0	
Classification		4;H302;(ATE: 500 Skin Irrit. 2;H315, I	mg/kg bw), Acute Tox. 4;H31: Eye Irrit. 2;H319	2;(ATE: 1280	
Autres composants sous les nivea	ux 5 - < 10				

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener SDS FRANCE 5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massigue sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16. Remarques sur la composition

### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures Informations générales

de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Inhalation

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant Contact avec les yeux

des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter

un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

nécessaires

#### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Movens d'extinction

inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés d'intervention aux autres substances présentes.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue Pour les non-secouristes

protectrice appropriée. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités Pour les secouristes

locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections

individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

#### **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique (Exigences relatives au seuil bas = 200 tonnes; Exigences relatives au seuil haut = 500 tonnes)

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

#### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Le port d'un masque facial est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier - Autres

imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Risques thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

SDS FRANCE 5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

#### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide. Liquide. **Forme** Couleur Jaune clair. Odeur Amine

Point de fusion/point de

congélation

-15,2 °C (4,64 °F) évalué

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

205,3 °C (401,54 °F) évalué

Inflammabilité Non applicable.

Point d'éclair 104,0 °C (219,2 °F) évalué Température 382 °C (719,6 °F) évalué

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

0,1 hPa évalué Pression de vapeur

Densité et/ou densité relative

1,06 g/cm3 évalué Densité Non disponible. Densité de vapeur Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité 1,06 évalué COV 100 en % solides

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

SDS FRANCE 5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

#### RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets Informations générales

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes** Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèce** Résultats d'essais

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS 90-72-2)

Cutané

DL50 Rat 1280 mg/kg

alcool benzylique (CAS 100-51-6)

<u> Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

germinales

Cancérogénicité

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges

Aucune information disponible.

et informations sur les substances

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration

égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

**Autres informations** Non disponible.

#### **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les

milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

alcool benzylique 1,1

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale

ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7. Autres effets néfastes Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création

photochimique de l'ozone.

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

**Emballage contaminé**Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

**Précautions particulières** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR

**14.1. Numéro ONU** Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire -

No. de danger (ADR) Code de restriction en Non affecté. Non affecté.

tunnel

14.4. Groupe d'emballage -

14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

renvironnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire

\_

14.4. Groupe d'emballage -14.5. Dangers pour N

Non.

l'environnement 14.6. Précautions

Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

ADN 14.1. Numéro ONU

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023

14.2. Désignation officielle Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

**IATA** 

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods.14.2. UN proper shipping Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk -14.4. Packing group -14.5. Environmental hazards No.

**14.6. Special precautions** Not assigned.

for user

**IMDG** 

**14.1. UN number**Not regulated as dangerous goods. **14.2. UN proper shipping**Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No

EmS Not assigned. 14.6. Special precautions Not assigned.

for user

14.7. Transport maritime en vrac Non établi.

conformément aux instruments

de l'OMI

#### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

9D70-D05N-W00A-Q477 UFI:

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications - Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS 90-72-2) 75

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant

des substances dangereuses, telle que modifiée

ANNEXE 1, PARTIE 1 Catégories de substances dangereuses Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 - E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique

**Autres réglementations** 

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

#### Règlementations françaises

#### INRS Tableaux de maladies professionnelles en France

Non réglementé.

15.2. Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique

#### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC: Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

#### Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Non disponible.

Informations de formation

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

#### Clause de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® Epoxy Concrete Sealer Hardener

SDS FRANCE 5380 Version n°: 03 Date de révision : le 01-Août-2023 Date d'émission : le 25-Juin-2023